

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 13 SEPTEMBRE 2005, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière
- JEANNINE MERCIER, représentante de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS,

- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretannières
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- DENIS GIROUX, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, Julie Roy, responsable des projets municipaux.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2005-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 juillet 2005
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Demande de soutien financier – Hommage aux bénévoles – Édition 2005
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles - Demande d'aide financière au programme VERRR 2008
 - 5.3 Poste de police de la S.Q.
 - 5.3.1 État de situation
 - 5.3.2 Financement temporaire
 - 5.3.3 Autorisation d'aller en appel d'offres
 - 5.3.4 Signature du contrat d'aménagement entre Société immobilière du Québec et MRC de Montmagny
 - 5.3.5 Signature d'un bail entre Société immobilière du Québec et MRC de Montmagny
 - 5.3.6 Acquisition du terrain de la Ville de Montmagny pour la réalisation du projet
 - 5.4 Entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE/CEA
 - 5.5 Fibre optique
 - 5.5.1 État de situation – Phase 1 – Réseau des MRC
 - 5.5.2 État de situation – Phase 2 – Déploiement à la collectivité
 - 5.5.3 Demande de paiement n° 3
 - 5.6 Gestion des matières résiduelles – CFER
 - 5.7 Réno-Village et LAAA – Enveloppe supplémentaire – 88 000 \$ – 10 800 \$
 - 5.8 Rapport annuel 2004
 - 5.9 Remboursement contribution CELCA 2004 : 6 140 \$
 - 5.10 Fonds de pension des cadres - Conversion du régime vers un régime de retraite simplifié (RRS)
 - 5.11 Renouvellement du contrat service en relations de travail 22/06/2005 au 22/06/2006
 - 5.12 Tronçon Monk – Taxes scolaires
 - 5.13 Ressources humaines
 - 5.13.1 Résolution chargée de projet – Gestion des cours d'eau
 - 5.14 Sécurité incendie
 - 5.14.1 Chargée de projet
 - 5.14.2 Échéancier de travail
 - 5.15 Évaluation
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de motion – Travaux de nettoyage et dragage d'une section de la Branche 1 du Cours d'eau Campagna à St-François
 - 6.2 Avis de motion – Travaux de nettoyage du Cours d'eau Grand Fossé
 - 6.3 Mandat pour présentation des demandes au ministère de l'Environnement
 - 6.4 Date des consultations publiques des projets d'élevage porcin – Délégation au secrétaire-trésorier (165.4.12 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)
 - 6.5 Modification à la réglementation d'urbanisme

- 6.5.1 Ville de Montmagny - Modification de la définition de l'usage récréation commerciale intérieure et ajout de l'activité « arcade » pour des zones commerciales.
- 6.6 Projets régionaux
 - 6.6.1 Planification des travaux d'aménagement du Tronçon Monk
 - 6.6.2 Publicité « International de traîneaux à chiens Rivière Daaquam »
- 6.7 Pacte rural
 - 6.7.1 Transport collectif 2005
 - 6.7.2 Autres projets
 - 6.7.3 Rapport et projets à venir
- 6.8 VVAP
- 6.9 Réglementation des zones inondables
 - 6.9.1 Montmagny
- 6.10 Parc régional des Appalaches
 - 6.10.1 Festival de la Marche 2005 et autres activités
 - 6.10.2 Demande au CSP
- 6.11 Commission itinérante sur le développement de la forêt (FQM)
- 6.12 Visite du milieu forestier 22 septembre
- 6.13 Entente MRC MAPAQ pour échange de données sur les productions agricoles
- 7. CORRESPONDANCES
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes des mois de juillet et août 2005**
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 2 septembre 2005
- 9. VARIA OUVERT
 - 9.1 Lettre de félicitations à Madame Pascale Otis
 - 9.2 Stars d'un soir
 - 9.3 Congrès 2005
 - 9.4 Site d'enfouissement
 - 9.5 Tarification des services de la SQ aux municipalités
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 12 JUILLET 2005

2005-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 juillet 2005 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES - ÉDITION 2005

- CONSIDÉRANT que l'édition 2005 de l'Homage aux bénévoles va avoir lieu le 22 septembre prochain au Centre des migrations de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette activité est organisée par l'URLS et par l'Association régionale de loisirs pour personnes handi-capées et vise à reconnaître les personnes qui oeuvrent bénévolement dans le milieu du sport et du loisir dans la région Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE

2005-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny donne une contribution pour une somme de 400 \$ pour l'organisation de cette soirée « Hommage aux bénévoles » organisée par l'URLS et l'ARLPH de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VERRR 2008

- CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir de Recyc-Québec par le biais du programme « VERRR 2008 » une aide financière en information, sensibilisation et éducation à la gestion responsable des matières résiduelles d'un montant maximum de 6 500 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a entrepris en juin dernier une tournée de sensibilisation porte-à-porte à la collecte sélective et de façon générale à une bonne gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT qu'une aide financière octroyée par Recyc-Québec nous permettrait de terminer la sensibilisation commencée dans les résidences et d'entreprendre une sensibilisation auprès des entreprises du territoire en partenariat avec Recyc-Québec, la Co-Écos, Services sanitaires Roy, l'Éco-centre du Golf, Mode sans Frontières, CFER de Bellechasse, les municipalités du territoire et autres organismes ayant pour mission la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Montmagny.

2005-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à Recyc-Québec une aide financière de 6 500 \$ au programme « VERRR 2008 » pour le projet de sensibilisation à la bonne gestion des matières résiduelles présenté dans le formulaire de demande à cet effet.

ADOPTÉ

5.3 POSTE DE POLICE DE LA SQ

5.3.1 ÉTAT DE SITUATION

Le projet suivant de calendrier des prochaines étapes à venir est déposé aux membres du Conseil de la MRC.

DATE	DÉMARCHE	RÉSULTAT
22 août 2005	Description technique de l'arpenteur transmise au notaire pour rédaction d'un projet d'acte d'acquisition. Plan de cadastre officiel attendu vers le 2 septembre.	Mi-septembre terrain transféré à la MRC
Session du 13 septembre 2005	Demande de soumission par la MRC de Montmagny pour appel d'offres auprès d'entrepreneurs en construction dès que la SQ et la SIQ auront validé les plans et devis. Analyse des soumissions.	Publication : Samedi le 24 septembre 2005 Réception : Vendredi le 14 octobre 2005 17 et 18 octobre 2005
Session du 18 octobre 2005	Session du conseil pour octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.	18 octobre 2005
Semaine du 18 octobre 2005	Transmission de la résolution au plus bas soumissionnaire conforme.	
	Mobilisation du chantier et début des travaux.	1 ^{er} novembre 2005
	Livraison du poste à la SIQ et à la SQ.	1 ^{er} juin 2006, mais déménagement de la SQ dans les locaux au 1 ^{er} avril 2006

5.3.2 FINANCEMENT TEMPORAIRE

- CONSIDÉRANT que les deux (2) offres suivantes ont été déposées à la MRC à la suite d'une demande de services de financement temporaire :

	PRODUITS OFFERTS	TAUX
C.P. Desjardins de Montmagny	Marge de crédit	Taux de base(Actuellement 4,5 %)
C.P. Desjardins de Montmagny	Acceptation Desjardins	En moyenne 1,5 % sous le taux de base incluant frais d'estampillage
Banque Nationale	Marge de crédit	Taux de base moins 0,6 % (Actuellement 4,5 % - 0,6 % = 3,9 %)

2005-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte l'offre de financement temporaire de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour le produit « Acceptation Desjardins » ci-haut mentionné pour un emprunt temporaire (déboursable par tranche selon les besoins) relativement au projet de poste de police conformément au règlement d'emprunt 2002-18.

ADOPTÉ

5.3.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

- CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC de Montmagny pour la réalisation d'un projet de construction d'un poste de police pour les fins de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT l'échéancier de travail déposé;
- CONSIDÉRANT qu'un mandat pour la réalisation des plans et devis a été donné;
- CONSIDÉRANT que selon le plan de travail ledit poste serait livrable le 1^{er} juin 2006 (avec occupation projetée à compter du 1^{er} avril 2006);

2005-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la construction d'un poste de police conformément aux plans et devis déposés et validés par la SIQ et la SQ ;

QUE cet appel d'offres soit publié dans le journal « Le Soleil » de même que sur le marché d'appel d'offres électroniques « SÉAO » le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

ADOPTÉ

5.3.4 SIGNATURE DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ENTRE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC ET MRC DE MONTMAGNY

Au niveau du contrat d'aménagement, celui-ci devrait être reçu sous peu selon une communication intervenue avec Madame Michèle Pépin. Ce document devra être signé immédiatement après que les soumissions seront ouvertes en fonction du plan de financement du projet selon les coûts connus.

5.3.5 SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC ET MRC DE MONTMAGNY

Un projet de bail a été reçu. Des articles sont encore à être corrigés. Celui-ci pourra être signé après l'ouverture des soumissions pour intégrer les coûts financiers découlant du prix soumis conformément aux modalités négociées entre la MRC de Montmagny et la SIQ.

5.3.6 ACQUISITION DU TERRAIN DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR LA RÉALISATION DU PROJET

2005-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACQUÉRIR de la Ville de Montmagny, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, à savoir :

Désignation

Un terrain sis et situé en la municipalité de la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLION CINQ CENT SOIXANTE

MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (lot 3 560 592) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Montmagny, contenant en superficie sept mille deux cent onze mètres carrés (7 211 m.car.) soit soixante-dix-sept mille six cent vingt et un pieds carrés (77 621 pi.car.).

QUE cette acquisition soit faite avec la garantie légale.

DE FAIRE cette acquisition pour le prix de TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT DIX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (38 810,50 \$), soit cinquante cents (0,50 \$) le pied carré, payable lors de la passation de l'acte notarié.

QUE notre corporation s'engage à construire sur le terrain ci-dessus décrit, dans un délai de un (1) an à compter de la date de l'acte notarié, une bâtisse devant servir de poste de la Sûreté du Québec.

D'AUTORISER le préfet, Pierre Lachance, et la directrice générale, Nancy Labrecque, à signer pour et au nom de la MRC DE MONTMAGNY, tous actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉ

5.4 ENTENTE DE RENFORCEMENT ET DE PARTENARIAT FLI/SOLIDE/CEA

Le préfet fait un compte-rendu des dernières démarches de partenariat FLI/SOLIDE/CEA.

5.5 FIBRE OPTIQUE

5.5.1 ÉTAT DE SITUATION – PHASE 1 – RÉSEAU DES MRC

Le contrat d'Électro-Saguenay est terminé, donc une partie des frais d'attachement devrait également être payable en vertu des modalités. Pour la MRC de Montmagny, c'est une somme de 13 595 \$ par année, payable mensuellement, qui commencera à être exigée. On propose que la MRC assume le paiement en 2005 et refacture aux municipalités ce montant pour l'exercice 2006.

5.5.2 ÉTAT DE SITUATION – PHASE 2 – DÉPLOIEMENT À LA COLLECTIVITÉ

Il y a eu une conférence de presse le 30 août dernier, avec la SADC et les trois autres MRC, pour annoncer la conclusion d'une entente avec Industrie Canada et TELUS pour le déploiement d'Internet dans la collectivité.

Le déploiement se fera dans la MRC de Montmagny selon un calendrier constitué de 3 cycles :

CYCLE	MUNICIPALITÉS	ÉCHÉANCE
A	St-Paul	25-03-2006
B	Cap St-Ignace Berthier-sur-Mer	16-09-2006
C	Montmagny St-François Notre-Dame-du-Rosaire Ste-Apolline	25-11-2006

Au niveau financier, la contribution pour cette phase est la suivante par MRC :

PROJET
INTERNET
HAUTE
VITESSE
COMPTE-
RENDU
FINANCIER

COÛT
TOTAL DU
PROJET
PHASE 2
moins:
Contribution
Industrie
Canada
Contribution
TELUS
Contribution
Dév.
Écon.Canad
a 23 072 \$-
Contribution
SADC

PHASE 2	
----------------	--

FIBRE
OPTIQUE -
PHASE 2
DÉPLOIEME
NT
DANS LE
MILIEU

Coûts					91 101,00 \$

résiduels à assumer				
Subvention CRE				38 091,50 \$
Solde				53 009,50 \$
Répartition dépenses entre MRC				
Montmagny			25%	13 252,38 \$
Bellechasse			33%	17 493,14 \$
L'Islet			42%	22 263,99 \$

5.5.3 DEMANDE DE PAIEMENT N° 3

2005-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de la demande de paiement n° 3 de TELUS au montant de 67 033,66 \$ plus taxes, tel qu'analysé et recommandé par la Firme Génicom.

ADOPTÉ

5.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CFER

Lors de la Conférence des préfets tenue le 7 septembre dernier, une rencontre a eu lieu avec Madame Castonguay, directrice générale du CFER situé à St-Raphaël concernant la récupération des ordinateurs. La mise sur pied de ce service au sein de la MRC de Montmagny sera travaillée en vue de déposer une proposition pour sa réalisation en 2006 (et de la planifier au budget).

5.7 RÉNO-VILLAGE ET LAAA – ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE – 88 000 \$ - 10 800 \$

Une enveloppe supplémentaire au montant de 88 000 \$ a été confirmée pour le programme Réno-village alors que pour le programme LAAA c'est une somme de 10 000 \$ qui a été confirmée.

Pour la prochaine réunion, le conseil demande un rapport annuel du nombre de dossiers traités.

5.8 RAPPORT ANNUEL 2004

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2004 sur les principales activités réalisées par l'équipe de la MRC de Montmagny;

2005-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte le rapport annuel d'activités 2004 de la MRC de Montmagny et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour fin de subvention.

ADOPTÉ

5.9 REMBOURSEMENT CONTRIBUTION CELCA 2004 : 6 140 \$

La MRC de Montmagny et quelques autres MRC et villes de Chaudière-Appalaches avaient contribué au financement de la CELCA en 2004. Diverses tergiversations ont eu lieu et la MRC de Montmagny avait exigé le remboursement de sa participation financière considérant le peu de solidarité constatée au niveau de la région Chaudière-Appalaches pour le financement de cet organisme.

La CELCA a finalement accepté de rembourser la MRC de Montmagny pour une somme de 6 140 \$ (montant total intégral).

5.10 FONDS DE PENSION DES CADRES – CONVERSION DU RÉGIME VERS UN RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ (RRS)

- CONSIDÉRANT que les cadres de la MRC de Montmagny ont adhéré à un fonds de pension à cotisations déterminées;
- CONSIDÉRANT les modalités annuelles de déclaration et les coûts associés à cette déclaration annuelle (droits annuels payables de plus de 250 \$) auprès de la RRQ;
- CONSIDÉRANT qu'il existe un RRS (Régime de retraite simplifié) permettant d'alléger les procédures et les coûts reliés à cette déclaration annuelle;
- CONSIDÉRANT que la conversion du régime actuel en RRS n'engage aucun frais supplémentaire pour la MRC de Montmagny;

2005-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder à cette conversion du fonds de pension actuel des cadres en régime de retraite simplifié selon les étapes suivantes :

	Description
Étape 1	Demande d'utilisation du processus de conversion à la RRQ
Étape 2	Avis aux participants
Étape 3	Émission des relevés aux participants
Étape 4	Transfert des droits dans le RRS
Étape 5	Confirmation de conversion et d'acquittement des droits à la RRQ

ADOPTÉ

5.11 RENOUVELLEMENT CONTRAT SERVICE EN RELATIONS DE TRAVAIL 22/06/2005 AU 22/06/2006

2005-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le renouvellement du contrat de services juridiques offert par le biais de la FQM en relations de travail pour la période du 22/06/2005 au 22/06/2006 pour une somme de 350 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.12 TRONÇON MONK

À la suite de la signature d'une entente avec le ministère des Transports concernant l'utilisation du Tronçon Monk, les MRC s'étaient également engagées à payer les taxes municipales et scolaires.

2005-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des taxes scolaires à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour un montant total de :

Notre-Dame-du-Rosaire	115,32 \$
Ste-Euphémie	98,63 \$
Ste-Apolline-de-Patton	71,38 \$

TOTAL 285,33 \$

QUE la résolution 2004-10-07 adoptée pour autoriser le paiement des taxes scolaires pour les cinq (5) prochaines années soit modifiée pour inclure également le remboursement des taxes municipales pour la même période.

ADOPTÉ

5.13 RESSOURCES HUMAINES

5.13.1 RÉSOLUTION CHARGÉE DE PROJET – GESTION DES COURS D'EAU

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Article 819 du Code municipal, la Municipalité régionale de comté qui a la compétence à l'égard des travaux peut nommer un inspecteur. Celui-ci est alors, pour l'application des dispositions relatives aux cours d'eau municipaux, assimilé à l'inspecteur municipal;
- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'apporter une précision à la résolution 2003-07-12 tel que demandé par le ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE,

2005-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Madame Myriam Fortin, à titre « *d'inspectrice municipale des cours d'eau* » à signer tous les documents nécessaires auprès du ministère de l'Environnement relativement à des avis préalables, des demandes de certificats d'autorisation, etc., dans le cadre de ses fonctions relativement aux demandes d'intervention demandées à la MRC de Montmagny en matière de gestion des cours d'eau. En cas d'absence ou

d'empêchement de Madame Myriam Fortin, Madame Julie Roy et Monsieur André Lapierre sont également désignés comme signataires.

ADOPTÉ

5.14 SÉCURITÉ INCENDIE

5.14.1 RÉOLUTION CHARGÉE DE PROJET

2005-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le ministère de la Sécurité publique que Madame Julie Roy a été nommée chargée de projet en sécurité incendie pour la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.14.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL

Un échéancier de travail est déposé pour les prochaines semaines/mois relativement aux commentaires émis par le ministère suite au dépôt du projet de schéma en sécurité incendie en 2004 pour permettre l'entrée en vigueur éventuelle du schéma de sécurité incendie au cours de l'année 2006.

5.15 AZIMUT

- CONSIDÉRANT le projet d'acquisition d'outils de géomatique au niveau de l'évaluation des inventaires forestiers soumis par la firme « AZIMUT »;
- CONSIDÉRANT les besoins du service d'évaluation à ce sujet pour les prochains dépôts de rôle le 15 septembre 2006;

2005-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'acquisition de l'outil géomatique « GoAgroForêt » de AZIMUT au coût de 5 366 \$ payable de la façon suivante :

- 3 000 \$ taxes incluses en 2005;
- 2 366 \$ taxes incluses en 2006.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE MOTION – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DRAGAGE D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CAMPAGNA À ST-FRANÇOIS

AVIS DE MOTION Je, Rosario Bossé, maire de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement n° 2005-38 relatif à des travaux de nettoyage d'une section de la Branche 1 du Cours d'eau Campagna traversant la propriété de Monsieur Yvon Montminy, Lot #179, Rang 1, 1^{re} Concession du sud de la Rivière-du-Sud, cadastre de St-François, sera adopté lors d'une séance subséquente. L'objet de ce règlement sera de décréter des travaux et de déterminer les personnes ayant à contribuer financièrement à la réalisation des travaux relatifs à ce cours d'eau.

Maire, Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.2 AVIS DE MOTION – TRAVAUX DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU GRAND FOSSÉ

Historique :

8 juillet 2005 : Demande écrite d'un propriétaire, Monsieur René Têtu, de procéder au nettoyage du cours d'eau Grand Fossé. La problématique de ce propriétaire étant des inondations dans ses champs causant des dommages à sa culture de maïs, d'orge et de soya lors des crues printanières et lors de fortes pluies en été.

À la suite de cette demande, la Firme Noram Experts Conseils inc. a été mandatée afin de visiter le terrain, de prendre connaissance des plans réalisés par le MAPAQ en 1984 qui décrétait le cours d'eau « Grand Fossé », de faire le piquetage du fossé (déterminer le niveau actuel et de déterminer les élévations à atteindre pour le remettre à son état initial). Fin août 2005, dépôt du rapport de Noram qui définit les travaux à réaliser.

Août 2005 : un avis préalable est transmis au ministère de l'Environnement qui en accuse réception. De plus, un avis est également transmis au MRNF, secteur Faune, qui demande que des mesures soient prises afin d'empêcher toute sédimentation lors des travaux dans le Bras-St-Nicolas en raison d'une espèce de poisson rare « Le fouille roche gris ».

Des demandes de prix pour la réalisation de ces travaux seront transmises à Jacques & Raynald Morin, Martin Mercier inc. et A. & A. Coulombe.

AVIS DE MOTION Je, Pierre Jean, maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement n° 2005-39 relatif à des travaux de nettoyage du cours d'eau « Grand Fossé », partant de la Route 283 à l'embouchure du Bras-St-Nicolas sera adopté lors d'une séance subséquente. L'objet de ce règlement sera de décréter des travaux et de déterminer les personnes ayant à contribuer financièrement à la réalisation des travaux relatifs à ce cours d'eau.

Maire, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

6.3 MANDAT POUR PRÉSENTATION DES DEMANDES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNULÉ.

6.4 DATES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PROJETS D'ÉLEVAGE PORCIN – DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (165.4.12 LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME)

- CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions établissant une consultation publique obligatoire avant la délivrance du permis de construction requis pour la réalisation d'un projet d'élevage porcin (voir étape en annexe);
- CONSIDÉRANT que lorsqu'une municipalité locale reçoit les documents qui lui sont transmis par le ministre de l'Environnement, elle peut, au lieu de procéder elle-même à la consultation publique, demander à la MRC de tenir l'assemblée publique de consultation, par une résolution adoptée par son conseil dans les 15 jours de la réception des documents du ministre de l'Environnement;
- CONSIDÉRANT qu'alors cette municipalité a 15 jours pour transmettre à la MRC ladite résolution accompagnée des documents mentionnés au premier alinéa de l'article 165.4.11 LAU;
- CONSIDÉRANT que l'assemblée publique doit se tenir dans les 30 jours qui suivent la réception, par la MRC, de la résolution par laquelle la municipalité locale lui demande de tenir la consultation et que la consultation doit être précédée d'un avis de l'assemblée publique au plus tard le 15^e jour qui précède cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée sont fixés par le Conseil des maires qui peut le déléguer à la secrétaire-trésorière de la MRC;

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer ce pouvoir à la secrétaire-trésorière compte tenu des délais légaux;

2005-09-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

DE déléguer à la secrétaire-trésorière le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu des consultations publiques obligatoires sur un projet d'élevage porcin.

ADOPTÉ

6.4.1 DEMANDE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN À ST-PIERRE

La Municipalité de St-Pierre a reçu une demande de permis pour l'établissement d'un nouvel élevage porcin dans sa municipalité, laquelle demande est actuellement en traitement au ministère de l'Environnement;

La Municipalité de St-Pierre demande par le biais de sa résolution à la MRC de tenir la consultation publique relativement à cette demande advenant délivrance du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs;

Cette commission sera donc formée des personnes suivantes : le préfet, président de la Commission, le maire de la Municipalité de St-Pierre et un autre membre du Conseil des maires désigné par le préfet.

La date de cette consultation sera déterminée sur réception complète du dossier conformément à la loi par la Municipalité de St-Pierre.

6.5 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

6.5.1 VILLE DE MONTMAGNY – MODIFICATION DE LA DÉFINITION DE L'USAGE RÉCRÉATION COMMERCIALE INTÉRIEURE ET AJOUT DE L'ACTIVITÉ « ARCADE » POUR DES ZONES COMMERCIALES

Cette modification proposée à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny est conforme au schéma d'aménagement.

2005-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale, si le projet n'est pas modifié d'ici la fin du processus de consultation, à émettre un certificat de conformité pour le règlement 1100-76 modifiant le projet de règlement

de zonage 1100 afin d'y ajouter l'usage « arcade », d'ajouter cet usage à même l'énumération prévue à l'article 4.6.2.8 intitulé « récréation commerciale intérieure » et de permettre, pour diverses zones commerciales, dans les usages du bâtiment principal, l'usage « récréation commerciale intérieure ».

ADOPTÉ

6.5.2 BOULODROME

2005-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

La résolution 2005-09-19 a été omise. La prochaine résolution porte donc le numéro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale, si le projet n'est pas modifié d'ici la fin du processus de consultation, à émettre un certificat de conformité pour le règlement d'emprunt relatif au projet de boulodrome à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

6.6 PROJETS RÉGIONAUX

6.6.1 PLANIFICATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TRONÇON MONK

La Société du parc linéaire Monk demande une aide financière aux organismes de la MRC de Montmagny afin de modifier son plan de développement. La MRC de L'Islet a accepté de participer financièrement à la réalisation du plan d'aménagement en autorisant la société à utiliser une partie du 15 000 \$ qu'elle lui verse annuellement pour son fonctionnement. La MRC de Montmagny et le CLD de la MRC Montmagny versent de leur côté une somme de 12 500 \$ annuellement. La MRC de L'Islet demande à la société que soient partagés équitablement les coûts du projet. La somme demandée pour le territoire de la MRC de Montmagny est donc de 2 500 \$.

Le CLD de la MRC de Montmagny a accepté de verser le 2 500\$ nécessaire à la réalisation de l'étude.

6.6.2 PUBLICITÉ « INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS RIVIÈRE DAAQUAM »

Considérant la tenue d'un événement d'envergure en 2006 regroupant une importante clientèle de coureurs à traîneaux à chiens et considérant que la MRC n'a pas prévu de budget pour un tel événement à titre de projet régional, il est recommandé que la MRC contribue à cet événement via son budget de promotion et ce, sur deux années

financières. Le développement de ce sport prend de l'envergure dans la région et trois importants lieux de randonnées seront en opération sur le territoire de la MRC de Montmagny. La contribution en promotion suggérée est de 500 \$ par année sur deux ans (2005 et 2006).

2005-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

QUE la MRC de Montmagny verse une contribution financière de 500 \$ par année sur deux ans à partir de son budget de promotion.

M. Jean-Claude Croteau déclare ses intérêts dans ce dossier.

ADOPTÉ

6.7 PACTE RURAL

6.7.1 TRANSPORT COLLECTIF 2005

Il est prévu au budget 2005, que 80 % de la participation de la MRC au transport collectif soit fait à partir du budget du pacte rural et que 20 % soit affecté aux projets régionaux. Afin de permettre à la directrice générale de faire l'écriture de ces appropriations budgétaires, une proposition doit être adoptée.

2005-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

D'AUTORISER la directrice générale à affecter la somme de 2 800 \$ au projet régional « Transport collectif » et la somme de 11 200 \$ de l'enveloppe du pacte rural des municipalités participantes audit projet « Transport collectif ».

ADOPTÉ

6.7.2 AUTRES PROJETS

N/A

6.7.3 RAPPORT ET PROJETS À VENIR

Une compilation des projets prévus pour les prochaines années est remise aux membres du conseil. Le Conseil des maires propose de

demander le versement de la participation du gouvernement pour les années restantes à l'entente.

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont présentement en préparation dans le cadre du pacte rural;

2005-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

QUE le Conseil des maires demande au ministère des Affaires municipales et des Régions le versement de l'ensemble des sommes prévues pour les années à venir dans le protocole d'entente du pacte rural.

ADOPTÉ

6.8 VVAP

Le coordonnateur à l'aménagement devra fournir les preuves d'implication financière de la MRC pour le service d'agent culturel VVAP. Le protocole prévoyait des dépenses de formation et diverses dépenses de fonctionnement. Les dépenses de loyer, téléphone, etc., seront comptabilisées et ajoutées aux frais de salaire et de déplacements afin de démontrer le respect de notre engagement dans le protocole d'entente.

6.9 RÉGLEMENTATION DES ZONES INONDABLES

6.9.1 MONTMAGNY

Différents secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny sont identifiés « zone inondable » par les gouvernements du Québec et du Canada. Il y a possibilité de demander des dérogations, mais le processus peut s'avérer laborieux. Le coordonnateur à l'aménagement de la MRC et le responsable de l'aménagement et du développement de la Ville de Montmagny rencontreront la personne responsable de l'application de la réglementation des zones inondables du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs à ce sujet. Des projets de promoteurs de Montmagny sont présentement bloqués par une application stricte de la cartographie des zones inondables.

6.10 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

6.10.1 FESTIVAL DE LA MARCHE 2005 ET AUTRES ACTIVITÉS

Trois événements de suite ont été organisés par le parc régional et ont permis d'accueillir de nombreux visiteurs dans la région.

Le 27 août

320 randonneurs se sont inscrits au Festival de la Marche qui se tenait au Parc régional des Appalaches. La majorité de la clientèle provenait de la grande région de Montréal et a passé deux nuits dans la région (hôtels, chalets, campings). Le président d'honneur, Monsieur Pascal Yiakovakis, a fait un excellent travail et son intervention sur les ondes de Radio-Canada le vendredi matin n'est sans doute pas étrangère à l'inscription de 80 personnes le samedi matin.

Les 3 et 4 septembre

La randonnée des sommets a accueilli plus de 100 participants de partout au Québec qui ont séjourné trois nuits dans la région.

Le 10 septembre

Le rendez-vous annuel du Raid des Appalaches a attiré plus d'une centaine de participants et accompagnateurs. Encore cette année, cet événement fut l'occasion de faire découvrir le parc à une clientèle d'athlètes provenant de la région et de l'extérieur.

6.10.2 DEMANDE AU CSP

Des résidents de la région, la clientèle du parc régional et les employés sur le terrain constatent que des véhicules moteurs (ex. : certains quads et motos-cross) circulent avec un tuyau d'échappement défectueux, modifié ou inexistant. Le bruit émis par ces véhicules est agressant dans les villages et en milieu naturel lors des activités.

Il semble que cette situation a été vécue dans les Etchemins et une application des règles du Code de la route par la SQ a réglé le problème. Le Comité de sécurité publique peut-il faire quelque chose sur le territoire de la MRC de Montmagny? Le but n'est pas d'empêcher les quads de circuler mais d'enlever de la circulation les véhicules qui dérangent la population et qui nuisent à l'image du sport motorisé et de nos communautés.

6.11 COMMISSION ITINÉRANTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT (FQM)

Il y a présentement un débat sur le développement de la forêt. Le gouvernement a coupé 20 % dans les approvisionnements en forêt publique. Les acteurs de la forêt privée proposent de faire plus de travaux sylvicoles en forêt privée (ex.: plus de subventions via les agences) et des groupes

proposent le développement de la forêt habitée (ex. : Parc régional des Appalaches). La décentralisation semble s'orienter via les CRÉ.

Considérant l'importance du milieu forestier sur notre territoire, le Conseil de la MRC de Montmagny devra suivre de près l'évolution du dossier Forêt au cours des prochains mois.

6.12 VISITE DU MILIEU FORESTIER 22 SEPTEMBRE 2005

Une visite du milieu forestier est organisée le 22 septembre prochain. Il serait important que des représentants de la MRC de Montmagny soient présents puisqu'une grande partie de la visite s'effectuera sur notre territoire (Usine Daaquam, Pourvoirie Daaquam, Parc régional des Appalaches, travaux en forêt publique, travaux en forêt privée).

Le préfet et le coordonnateur à l'aménagement seront présents. Si d'autres maires ou représentants d'organismes veulent assister à la tournée, leur présence sera appréciée. Le but de l'exercice est de démontrer aux décideurs que Chaudière-Appalaches, que c'est aussi, et en très grande partie, un territoire forestier où il existe une activité économique importante.

Une contribution de 500 \$ à titre de commanditaire de l'événement a été proposée au comité organisateur par la MRC de Montmagny.

6.13 ENTENTE MRC/MAPAQ POUR ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Un protocole d'entente afin de partager des informations sur les productions agricoles est proposé par le MAPAQ.

2005-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

QUE le préfet soit autorisé à signer le protocole d'échange de données sur les productions agricoles proposées par le MAPAQ (entente administrative à la transmission et à l'utilisation de données dénominalisées spécifiques à chacune des entreprises d'élevage) et que le coordonnateur à l'aménagement, M. Daniel Racine, soit désigné à titre de représentant de la MRC à l'Article 2.2 de l'entente.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCES

8. FINANCES

8.1 COMPTES DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2005

2005-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes des mois de juillet et août 2005 soit approuvée :

Numéro	Montant	Noms
C500407	2 665,98	RACINE DANIEL
C500408	46,20	BLAIS GAETAN
C500409	86,77	GOULET JOCELYN
C500410	139,67	SIMONEAU DANY
C500411	401,34	PILOTE NICOLAS
C500412	32,13	FORTIN MYRIAM
C500413	227,13	GAGNON REJEAN
C500414	193,51	LAPIERRE ANDRE
C500415	141,91	ROY JULIE
C500416	177,99	LAROCHE, MARIO
C500417	79,18	ROY JACQUES-ANDRÉ
C500418	4 391,12	COMMISSION SCOLAIRE DE LA COTE DU SUD
C500419	169,28	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C500420	691,00	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE
C500421	2 816,92	S S Q - VIE
C500422	448,33	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C500423	200,00	LA CAPITALE - GESTION FINANCIERE
C500424	179,57	COMM. ADM. DE REGIME DE RETRAITE ET D'ASSURANCE
C500425	90,19	CANADIAN TIRE/GESTIONS REJEAN SAVARD LTEE
C500426	408,34	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C500427	23,01	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C500428	34,50	STEREO PLUS/LEONARD CHABOT INC.
C500429	347,48	LIBRAIRIE LIVRES EN TETE INC
C500430	10 181,74	NOVA ENVIROCOM
C500431	520,00	FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE
C500432	11,80	AUBÉ LUCA
C500433	237,41	CITI CAPITAL
C500434	22 185,42	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY
C500435	1 199,55	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QUÉBEC
C500436	68,50	GOULET JOCELYN
C500437	470,90	SIMONEAU DANY
C500438	354,50	PILOTE NICOLAS
C500439	7,00	FORTIN MYRIAM
C500440	219,17	GAGNON REJEAN

C500441	245,26	LAPIERRE ANDRE
C500442	294,52	ROY JULIE
C500443	235,48	BOSSE ROSARIO
C500444	33,30	CATELLIER MARCEL
C500445	92,24	ROY JACQUES-ANDRÉ
C500446	225,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C500447	5 878,64	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C500448	508,62	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C500449	580,22	TELUS QUEBEC
C500450	264,65	TELUS Mobilité
C500451	365,79	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C500452	4 500,00	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX-GRUES
C500453	250,00	MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER
C500454	50,00	MUNICIPALITE DE ST-JUST-DE-BRETENIERES
C500455	2 200,00	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN-DE-PANET
C500456	50,00	MUNICIPALITE DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C500457	200,00	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC DE MONTMAGNY
C500458	100,00	MUNICIPALITE DE STE-APOLLINE-DE-PATTON
C500459	66,00	CLUB SOCIAL (JOCELYN GOULET)
C500460	250,00	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-DE-MONTMINY
C500461	300,00	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IGNACE
C500462	50,00	MUNICIPALITE DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD
C500463	100,00	MUNICIPALITE DE ST-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD
C500464	307,74	CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.
C500465	250,00	VILLE DE MONTMAGNY
C500466	414,09	CORUS
C500467	18 864,10	ANNE CARRIER ARCHITECTES
C500468	5 000,00	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-JUST
C500469	11,80	AUBÉ LUCA
C500470	57 658,00	ÉLECTRO SAGUENAY LTÉE
C500471	3 899,35	RICHARD PELLETIER PLAN D'ARCHITECTURE
C500472	2 381,01	GROUPE CONSEIL GÉNICOM
C500473	19,98	CHANTAL MERCIER
C500474	275,37	PROTECTRON
C500051	15 047,58	SERVICES SANITAIRES ROY
C500475	71,00	LABRECQUE NANCY
C500476	228,95	PILOTE NICOLAS
C500477	8,19	FORTIN MYRIAM
C500478	404,91	GAGNON REJEAN
C500479	312,73	LAPIERRE ANDRE
C500480	125,16	LAROCHE, MARIO
C500481	13,65	RÉMY BOURGEAULT
C500482	192,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C500483	3 832,12	COMMISSION SCOLAIRE DE LA COTE DU SUD
C500484	933,97	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C500485	574,98	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE
C500486	2 286,16	S S Q - VIE

C500487	160,00	LA CAPITALE - GESTION FINANCIERE
C500488	62,67	COMM. ADM. DE REGIME DE RETRAITE ET D'AS
C500489	207,74	COOPERATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C500490	60,00	AGENCE M.V. FORETS PRIVEES DES APPALACHE
C500491	38,50	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C500492	166,79	ASTRONICOR DIV. SECURITE CHATEAUFORT
C500493	18 173,50	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY
C500494	267,55	PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC.
C500495	66,00	NOVA ENVIROCOM INC.
C500496	140,16	CHANTAL MERCIER
C500497	868,87	LA COUVÉE MONTMAGNY
C500498	5 542,20	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C500499	220,47	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C500500	9 155,99	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C500501	201,29	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C500502	271,46	COOPERATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C500503	189,79	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C500504	965,20	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C500505	92,74	MUNICIPALITE DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C500506	55,00	CLUB SOCIAL (JOCELYN GOULET)
C500507	776,42	PUBLICITE PLASTIQUE BLAIS LTEE
C500508	11,80	AUBÉ LUCA
C500509	8 663,15	ÉLECTRO SAGUENAY LTÉE
C500510	2 300,50	POSTAGE-ON-CALL
C500511	2 444,28	IFORDESIGN INC.
C500512	11,45	BLAIS GAETAN
C500513	72,15	GOULET JOCELYN
C500514	246,57	SIMONEAU DANY
C500515	426,52	PILOTE NICOLAS
C500516	37,74	FORTIN MYRIAM
C500517	219,53	GAGNON REJEAN
C500518	111,54	LAPIERRE ANDRE
C500519	65,90	LAROCHE, MARIO
C500520	381,45	LACHANCE PIERRE
C500521	20,30	ROY JACQUES-ANDRÉ
C500522	3 832,12	COMMISSION SCOLAIRE DE LA COTE DU SUD
C500523	89,41	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C500524	582,85	TELUS QUEBEC
C500525	915,36	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE
C500526	2 876,72	S S Q - VIE
C500527	239,27	TELUS Mobilité
C500528	518,50	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES
C500529	200,00	LA CAPITALE - GESTION FINANCIERE
C500530	115,02	CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE
C500531	1 465,13	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C500532	24 553,23	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C500533	212,80	COMBEQ
C500534	399,17	CONEX SYSTEME DE BUREAU INC.

C500535	11,50	INFOTECH
C500536	44,00	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C500537	3 669,30	INSPEC-SOL INC.
C500538	1 040,98	GESTION FAFARD
C500539	9 432,05	ANNE CARRIER ARCHITECTES
C500540	6 901,50	BPR GROUPE-CONSEIL
C500541	23 219,03	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY

C500542	171,21	PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC.
C500543	79,95	CHANTAL MERCIER
C500544	500,00	HOTEL PALACE ROYAL
C500545	3 287,41	CABLOCOM QUÉBEC 9007-9971 QUÉBEC INC.
C500546	12 926,51	JACQUES & RAYNALD MORIN
C500547	686,10	SOCIÉTÉ COOP. AGRICOLE RIVIÈRE-DU-SUD

TOTAL 330 064,44 \$

Une autorisation distincte de paiement est spécifiquement donnée pour les chèques suivants (inclus dans la liste ci-haut mentionnée):

C500539	9 432,05	ANNE CARRIER, ARCHITECTES — HONORAIRES PROFESSIONNELS — POSTE SQ
C500532	24 553,23	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY POUR ACHAT DU SERVEUR ET 3 PORTABLES
C500540	6 901,50	BPR GROUPE-CONSEIL — DERNIER VERSEMENT — ÉTUDES DES BOUES

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 330 064,44 \$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 SEPTEMBRE 2005

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 2 septembre 2005.

9. VARIA OUVERT

9.1 PASCALE OTIS

2005-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'UNE lettre de félicitations soit transmise à Mme Pascale Otis pour les études réalisées sur les oies au Centre des Migrations de même que pour son intéressant sujet d'étude paru dans le journal Le Soleil relativement aux propriétés antigél des pattes des oies.

ADOPTÉ

9.2 STARS D'UN SOIR

L'activité Stars d'un soir aura lieu le 26 octobre 2005 et les cartes sont vendues au prix de 35 \$ chacune. Le préfet sollicite la participation des maires pour la participation à une chorale.

9.3 INFO CONGRÈS

Un rappel est fait aux maires à l'effet que les documents ont été distribués pour les réservations et leur participation au congrès de la FQM qui aura lieu les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre prochain.

9.4 SITE D'ENFOUISSEMENT (MRC DE MONTMAGNY)

Le préfet fait un compte-rendu des dernières informations relativement au dossier du projet de site d'enfouissement dans la Municipalité de Saint-Cyrille.

9.5 TARIFICATION DES SERVICES DE LA SQ AUX MUNICIPALITÉS

- CONSIDÉRANT la proposition concertée de la FQM et de l'UMQ concernant les tarifications des services de la SQ aux municipalités locales, à savoir l'utilisation de la richesse foncière de l'année 2001 majorée à raison de 2 % par année;

2005-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET RÉSOLU

QUE, malgré que le Conseil de la MRC de Montmagny n'est pas d'accord avec la façon dont les services de la SQ sont facturés aux municipalités, il reconnaît tout de même que la solution proposée par la FQM (soit la RFU de 2001 majorée de 2 % par année) est une amélioration par rapport à la situation actuelle.

ADOPTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2005-09-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à environ 21h30.

ADOPTÉ

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.